



Véhicule incendié et contrôle technique périmé...

Par **Abygaby31**, le **23/08/2018** à **23:20**

Bonjour,

Mon véhicule a été incendié suite à un acte de vandalisme. Je précise que je suis assurée tout risques. Il a été expertisé et le rapport fait état de ma bonne foi qu'il s'agisse des informations concernant le sinistre ou mon véhicule (kilométrage, clés, etc.), il a évalué le montant de mon indemnisation à 6.700 €.

Toutefois, après avoir rédigé son rapport, il me recontacte et me fait part qu'il vient de remarquer que mon contrôle technique est dépassé. Son rapport reste inchangé concernant le montant de l'indemnisation mais celui-ci me précise qu'il doit le notifier auprès de mon assureur. Ce dernier reste décisionnaire pour finaliser le déblocage de la somme.

J'ai lu et relu les conditions générales et particulières de mon assureur, il n'est fait mention nulle-part d'une exclusion de garantie en cas de défaut du contrôle technique.

Cependant je reste méfiante et je m'adresse à vous afin de pouvoir argumenter s'il se révélait que j'essuie éventuellement un refus d'indemnisation en lien avec ce manque de rigueur de ma part.

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Cordialement.

Par **chaber**, le **24/08/2018** à **07:34**

bonjour,

[citation]Toutefois, après avoir rédigé son rapport, il me recontacte et me fait part qu'il vient de remarquer que mon contrôle technique est dépassé. Son rapport reste inchangé concernant le montant de l'indemnisation mais celui-ci me précise qu'il doit le notifier auprès de mon assureur.[/citation]normal

[citation]J'ai lu et relu les conditions générales et particulières [/citation]félicitations.
Votre sinistre aura eu un effet bénéfique en vous forçant à la lecture d'un contrat d'assurances

[citation]il n'est fait mention nulle-part d'une exclusion de garantie en cas de défaut du contrôle technique. [/citation] donc inopposable

Par **Abygaby31**, le **29/08/2018** à **20:33**

Je reviens vers vous pour vous tenir informé! Il s'avère que mon assureur n'a opposé aucune résistance et a validé mon dossier d'indemnisation.

Je viens de terminer de remplir les papiers de cession et demain je les dépose au cabinet d'expertise.

Voilà finalement tout se termine bien pour moi si on considère quand même que mon véhicule a été incendié mais bon il faut avancer et regarder devant soi!

Par **chaber**, le **29/08/2018** à **21:16**

Heureux pour vous. Merci de votre retour